

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1888

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1219 de M. Jumel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« titulaire »

le mot :

« détenteur »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous appuyons l'amendement qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Nous sommes foncièrement opposés à ce projet de loi. Avec ce sous-amendement nous souhaitons aborder une question de fond : à savoir le financement des retraites.

Les seuls paramètres envisagés par le gouvernement sont la hausse du temps de travail et la baisse des pensions, alors que d'autres leviers pouvaient être actionnés : hausse des cotisations, diminution du temps de travail pour mieux le répartir et augmenter le nombre de personnes cotisantes,

augmentation des rémunérations (et notamment objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes). Or, le gouvernement a exclu s'emblée ces propositions.